

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 19 octobre 2023

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 17 octobre 2023

Présents :

M. Gable, adjointe à la vie scolaire à la Mairie

C. Conry, L. Darraz, A. Guyot, F. Heubang, F. Jacquin, M. Legrain, A. Niebel, G. Raguenet représentants les parents élus

G. Lab, V. Marso, E. Masnada, F. Parisot, A. Piquerey, L. Prince, D. Prost, E. Taillard, D. Gros Lambert, F. Thibault, enseignants

Q. Vircondelet, directeur du périscolaire

Excusés : L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale ;

Secrétaire : E. Masnada

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 13 octobre 2023

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

139 votants pour 307 inscrits, soit une participation de 45,28% (39,01% en 2022). Une seule liste était présentée et a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Anaïs Zupancic, Ikram Haboubi, Aurélie Guyot, Benoit Zupancic, Aurélie Niebel, Francine Heubang, Louise Darraz, Cindy Conry, Manon Legrain

Suppléants : Coralie Peclet, Gaël Raguenet, Floriane Jacquin

La directrice remercie madame Zupancic qui a contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et Mesdames Haboubi et Heubang qui ont constitué les enveloppes avec le matériel de vote distribuées aux parents.

La communication se fera par mail sur l'adresse d'envoi de l'association AnéMômes.

Un vote électronique pourrait être envisagé pour l'année scolaire prochaine.

Les modalités d'organisation des élections des représentants des parents d'élèves sont fixées par le directeur après consultation du conseil d'école. Aussi la question sera tranchée lors du dernier conseil d'école de l'année après une étude de faisabilité.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni de façon extraordinaire à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

* Lieu de concertation : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, l'organisation de la semaine scolaire. Il échange sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions de la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les programmes, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République). Il adopte le projet d'école.

* Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école. Il est diffusé à l'ensemble des familles par le biais de l'ENT. Il est également affiché et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>).

3. Rentrée 2023

* Mouvement du personnel à la rentrée 2023

Madame Lucie Prince travaille sur le dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Pour information, Mesdames Carine Boussour, Rolande Douville, Christina Marchand et Sandra Ménétrier sont présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

* Effectifs

A ce jour, **193 élèves sont inscrits à l'école de Saône**. Parmi ces 193 élèves, 12 font partie du dispositif ULIS et sont en parallèle inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 8 classes ordinaires et un dispositif ULIS.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et E. Taillard	CP	23
F. Parisot	CP/CE1	22
V. Marso	CE1	23
D. Prost et E. Taillard	CE2	23
D. Gros Lambert	CE2	22
F. Thibault	CM1	27
G. Lab	CM1/CM2	26
E. Masnada	CM2	27
L. Prince	ULIS	12

Répartition par niveau

CP	33
CE1	35
CE2	45
CM1	36
CM2	44
TOTAL	193

* Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2023- 2024 seront prochainement communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **184 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2024** (départ de 44 CM2, arrivée de 37 CP).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions rentrée 2024
Effectifs	224	219	213	203	206	193	186

Il n'y a pas de livraison de logements sur la commune prévue pour l'année prochaine.

Néanmoins pour rappel, au premier conseil de l'année scolaire 2022/2023, il était annoncé 183 élèves et l'école en compte réellement 193 cette année.

4. Règlement intérieur

Une modification avait été votée au dernier conseil d'école de l'année scolaire 2022/2023. Le paragraphe 16 *Dispositions particulières* a été corrigé dans le nouveau règlement.

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école. Il sera adressé aux parents d'élèves avec la charte de laïcité via l'ENT. Un accusé réception papier devra alors être signé. Le règlement sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

→ Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le vendredi 29 septembre 2023. Il a été consigné dans le registre de sécurité. Les élèves ont été prévenus de l'exercice et le déroulement leur a été rappelé. 1 classe de CM était absente. L'évacuation s'est passée dans le calme et rapidement (1min 43 sec).

Améliorations à apporter lors du prochain exercice

* un boîtier dans le couloir administratif ne fonctionnait pas : la pile a été changée par Stéphane Vanier, employé communal.

* demande à la mairie de matérialiser dans la cour des zones-classes numérotées pour que les enfants se repèrent. Les enseignants pourront ainsi rester à l'arrière du groupe classe afin de s'assurer que tout se passe bien et pour fermer fenêtres et portes si possible.

→ Les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs ont été mis à jour.

Ils précisent la procédure à suivre en de cas de risques et amènent les élèves à se confiner dans l'école ou à l'inverse à s'en échapper selon les circonstances.

- Un exercice du type Attentat-Intrusion aura lieu après les vacances de Toussaint. Un scénario et la marche à suivre seront expliqués aux enfants.

- Un exercice académique PPMS Risques Majeurs sera réalisé en janvier 2024.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes a débuté le mardi 12 septembre pour tous les élèves. L'enseignement de l'allemand est assuré par Mélanie Sire, Professeure des écoles. Deux groupes d'élèves répartis sur 7 classes ont été constitués. Un groupe de CP/CE1/CE2 avec 8 élèves, un groupe de CM1/CM2 avec 9 élèves. Il y a donc 17 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe aux mêmes moments.

Dans la classe de CP/CE1 de Madame Parisot, tous les élèves pratiquent l'anglais. Par conséquent l'enseignante n'est pas tenue aux horaires de la professeure d'allemand.

7. Évaluations nationales

Des évaluations repères nationales ont été passées au CP, au CE1 et au CM1 entre le lundi 11 et le vendredi 22 septembre 2023. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (l'oral, la lecture, l'orthographe, la conjugaison aux CE1 et CM1). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves concernés. Des entretiens ont été organisés.

Les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations nationales au milieu de l'année, en janvier.

8. Association scolaire : bilan financier 2022/2023

Charges année 2022/2023	Euros (€)	Produits année 2022/2023	Euros (€)
Achats de produits pour cession	281,80	Vente de produits pour cession	1 057,90
Assurances versées	93,21	Produits des activités éducatives	5 683,00
Charges des activités éducatives	16 948,55	Subventions État, collectivités	17 160,00
Autres charges courantes	360,07	Subventions d'associations	585,43
Charges exceptionnelles	48	Autres produits courants	15
Achat de biens durables	1 234,16	Participations volontaires des familles	1 540,00

Total des charges	18 965,79 €	Total des produits	26 041,33 €
--------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

Résultat de l'année	+ 7 075,54 €
Report année précédente CCP	14 345,80 €
CCP année en cours	21 421,34 €

Le montant disponible à ce jour est d'environ 21 400 €, c'est un budget élevé. Deux raisons l'expliquent :

- * Il y a eu un décalage en lien avec le changement de compte et la mairie a crédité sur cet exercice 2 années de contribution aux dépenses pédagogiques.
- * L'école s'est engagée avec l'école de cirque de Crottenay Chap'Chapo pour un projet cirque prévu en début d'année 2024. La dépense relative à ce projet d'environ de 13 500 €) n'a pas encore été prélevée.

Le budget disponible pour les dépenses pédagogiques (hors projet cirque) s'élève donc à environ 8000 Euros pour le futur exercice.

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

9. Projets pédagogiques

* Enseignement de la natation

- Les 4 classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Mesdames Lab et Masnada et Messieurs Gros Lambert et Thibault se rendent à la piscine de Valdahon une fois par semaine les mardis ou les vendredis depuis le 19/09 pour un cycle natation (9 séances).
- Les classes de CE1 et de CE2 de Mesdames Marso et Prost s'y rendront les mardis matins entre le 31/03 et le 28/05.
- Cela concernera les classes de CP et CP/CE1 de Mesdames Taillard et Parisot, les jeudis après-midis du 07/03 au 30/05/24.

* Enseignement de la balle ovale

Les 4 classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Messieurs Gros Lambert, Thibault et Mesdames Lab et Masnada participent à une séquence d'enseignement de la balle ovale avec un intervenant professionnel du comité régional de rugby, Monsieur Damien Benay, les vendredis pendant 1h jusqu'en décembre.

* Théâtre Les deux scènes :

Chaque classe s'est inscrite pour assister à des spectacles proposés par les Deux Scènes de Besançon. Il s'agit de spectacles vivants ou de ciné-concerts qui auront lieu au cours de l'année scolaire. L'école est en attente de la validation.

*** Projet cirque**

Il concerne l'ensemble des élèves du CP au CM2. L'école de cirque Chap'Chapo interviendra à l'école pendant une semaine et poursuivra son enseignement de façon massée avec chaque classe durant 4 semaines dans le chapiteau qui sera installé à cet effet en face de la salle du marais.

La planification du projet se fera lors d'une réunion prévue le 7 décembre avec le coordinateur de l'école de cirque. Elle définira notamment la période d'intervention ainsi que les dates de spectacles.

L'école fera appel aux parents d'élèves, par le biais des cahiers de liaison et de l'ENT, pour participer au montage et au démontage du chapiteau.

*** Parcours culturel Grand singe & Le zoo de zo**

La classe de CM1/CM2 de Madame Lab profitera d'un parcours culturel en lien avec que la ville de Besançon propose à ses écoles en partenariat avec la Rodia. Il offrira aux élèves une immersion dans le monde du hip-hop avec le groupe Grand Singe. Ils seront amenés à danser, chanter et rapper dans le but de réaliser un morceau étape par étape, puis un clip vidéo.

Seuls les déplacements à Besançon seront à la charge de l'école.

La période de mise en œuvre du projet sera définie prochainement avec les professionnels.

*** Sur la piste des ENS (Espaces Naturels Sensibles)**

Les 2 classes de CP et CP/CE1 se sont inscrites pour un projet pédagogique avec un intervenant et une sortie découverte dans les marais de Saône. Les thèmes choisis sont *Les amphibiens et compagnie* ou *Mon école est un refuge*. L'école est en attente de validation.

*** L'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)**

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

L'affiliation de certaines classes de l'école à cette association est en réflexion. Si cela a lieu, le programme des rencontres choisies sera défini par la suite.

*** Ski Plaine :**

Les années précédentes, les classes de CM participaient à une initiation au ski nordique pour 3 journées. Cette année, la question de l'inscription à cet enseignement n'est pas encore tranchée.

10. Questions diverses

Questions des parents d'élèves :

** Monsieur le Maire avait parlé d'un verger pédagogique est-ce toujours d'actualité ?*

Réponse : La plantation d'arbres fruitiers concerne l'école maternelle. En élémentaire, des arbres ont été plantés derrière le bâtiment dans la zone d'herbe.

** Plusieurs jeux dangereux circulent pendant les récréations notamment en ce moment le jeu de la virgule. Une sensibilisation va-t-elle avoir lieu ?*

Réponse :

C'est un sujet qui relève de l'EMC (Education Morale et Civique), discipline traitée dans toutes les classes notamment avec la tenue de conseils coopératifs. Les jeux, les activités de cour, les relations entre pairs sont régulièrement réfléchis et discutés par les élèves dans ces instances.

Pour ce qui concerne spécifiquement les jeux dangereux, une sensibilisation a déjà eu lieu dans la classe de CM2 où des élèves avaient fait part de ce type de « jeux » dans la cour. Une mise en réflexion adaptée à l'âge des élèves sera abordée avec pour objectif de les accompagner à développer un jugement éclairé.

* Le problème d'ombre et plus largement d'abris dans les cours sont toujours d'actualité. Quelles sont les solutions qui pourraient être mises en place rapidement et efficacement ?

Réponse : La commune a validé l'achat d'un abri de cour, une grande marquise, qui sera installée dans la cour du fond à destination des élèves de cycle 3 aux alentours des vacances de Noël.

Madame Piquerey précise que la plantation d'arbres dans le champ voisin des cours, le long du grillage, permettrait un apport d'ombre à long terme. Une réponse sur la faisabilité sera apportée avant le deuxième conseil d'école. Deux arbres en pot dans la cour du cycle 2 n'ont pas résisté et seront changés.

Sujets abordés :

* TNE (territoires numériques éducatifs)

Le département subventionne à hauteur d'environ 80 %, les communes qui investissent dans du matériel informatique pour les écoles. La demande de dotation de la commune a été acceptée. Dans ce cadre, des VPI, des visualiseurs et de nouveaux portables seront installés dans les classes afin de renouveler le matériel existant qui est vieillissant et pour certains abîmés. La commande est effective, l'installation devrait se faire avant Noël.

Dans le cadre d'une future dotation TNE pour l'année scolaire à venir, il serait intéressant de penser le renouvellement du matériel à destination des élèves. La mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs portables au fond des classes pourrait être un outil pédagogique efficace, notamment pour certains élèves pour qui l'écriture est une réelle difficulté et un frein aux apprentissages.

* Une demande de budget supplémentaire pour le dispositif ULIS avait été formulée l'année scolaire précédente (environ 200 Euros), afin d'équiper la classe en matériel pédagogique. Madame Gable explique qu'il est nécessaire d'établir un budget intercommunal car les élèves accueillis dans le dispositif ne sont pas originaires du village pour la plupart. L'école indique que cette demande reste d'actualité et souhaiterait qu'elle soit étudiée par la commune en lien si besoin avec les villages d'origine des enfants accueillis dans le dispositif.

* Plan de lutte contre le harcèlement :

Un plan de prévention contre le harcèlement, appelé programme Phare est mis en place dans les écoles. Il devrait être prochainement accompagné d'un protocole de traitement des situations pour chaque école. Son objectif est la détection précoce des situations de harcèlement pour empêcher leur dégradation et permettre leur résolution.

A l'heure actuelle, les directives ministérielles à ce sujet ne nous ont pas encore transmises.

Le site ministériel Edusco explique ce qu'est le harcèlement entre élèves :

Le harcèlement est une violence répétée, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades et ayant pour objet (ou pour effet) une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.

[...]

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- * un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;
- * il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;
- * isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.

* Informations association Anémômes :

Madame Haboubi regrette de ne pas avoir pu être présente.

L'assemblée générale de l'association aura lieu prochainement. Elle définira notamment les actions qui seront menées au cours de l'année scolaire ainsi que le financement destiné aux écoles.

La date du prochain conseil d'école est fixée au **mardi 13 février 2024 à 18h30**.

La secrétaire de séance,
Emmanuelle Masnada



La Directrice,
Adeline Piquerey

